



SCANNER - I.R.M 92 NORD

# CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE

## SCANNER – IRM 92 NORD

### POUR VOTRE EXAMEN SCANNER

#### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le scanner utilise des rayons X centrés sur l'organe étudié. Il donne des informations complémentaires et précises (différentes de l'IRM) sur certaines pathologies difficilement visibles sur les radiographies standards ou l'échographie.

#### QUELS SONT LES CONTRE-INDICATIONS ?

**Les femmes enceintes ne peuvent bénéficier d'un scanner sauf en fin de grossesse dans le cadre d'une pelvimétrie.**

**C'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.**

#### PENSEZ A APPORTER IMPERATIVEMENT LE JOUR DE L'EXAMEN :

- votre ordonnance de SCANNER
- vos précédents examens d'imagerie médicale et autres documents médicaux en rapport avec votre examen (radiographie, échographie, scanner, IRM, ...),
- votre carte vitale à jour et attestation de Sécurité sociale pour prise en charge (ALD 100%, CMU, AT, AME et ACS) ainsi que tous les régimes particuliers (Etudiants, CFE, RAM, RSI, MCVPAP, CNMSS.....)

Pour les personnes non affiliées à la sécurité sociale française : l'intégralité de l'examen devra être payé (honoraires, forfait technique et éventuellement produit de contraste). Merci de vous mettre en relation avec le centre pour obtenir les tarifs en vigueur.

Pour les Accidents du Travail : les différents volets dûment remplis.

Aucune prise en charge ne sera acceptée s'il manque un document ou s'il manque des informations sur ceux-ci (ordonnance en rapport avec l'AT, nature, siège de la lésion, numéro d'accident de travail.....)

Aucun accident de travail ne sera pris en charge pour le régime étudiant.

Pour les patients en Maison de Retraite : un bulletin de situation ou la photocopie de l'attestation de la carte vitale et IMPERATIVEMENT, le questionnaire de contre-indications dûment rempli par un professionnel de santé.

Pour les patients sous Tutelle : une attestation de prise en charge mentionnant les coordonnées complètes du tuteur.

- les résultats de l'analyse de sang (créatinine)
- et le produit de contraste s'il vous a été prescrit
- Le questionnaire de contre-indications complété

#### LE DEROULEMENT DE L'EXAMEN

Présentez-vous 15 minutes avant votre examen et PREVOYEZ 1h à 2h SUR PLACE à partir de l'heure du rendez-vous (incluant le temps administratif, le temps d'examen et le compte rendu oral du médecin). Ce temps peut se majorer en cas d'injection de produit de contraste (il vous sera demandé de rester sur place 30 minutes minimum après l'injection). Ce temps est nécessaire à votre surveillance sur place afin de vérifier l'absence de réaction au produit injecté. Si vous refusez ce temps de surveillance, vous devrez signer une attestation de refus.

Vous serez allongé sur un lit qui se déplace dans un large anneau ouvert, le plus souvent sur le dos dans la salle d'examen.

Selon la zone étudiée, vos bras seront positionnés le long du corps ou derrière la tête sur un coussin.

Certaines instructions pourront vous être communiquées par un micro (respiration).

La durée d'examen peut varier de 5 à 20 minutes dans la salle du scanner.

Certains examens nécessitent une injection intraveineuse, le plus souvent au pli du coude. Exceptionnellement il faudra avaler un produit radio opaque ou bénéficier d'un lavement.

Vous devrez boire 1 litre d'eau avant l'étude de l'abdomen ou du pelvis ; toutefois, il est INUTILE de garder la vessie pleine. N'hésitez donc pas à aller aux toilettes pendant votre attente, avant que le manipulateur vous appelle.

Pendant l'examen, suivez attentivement les indications qui vous seront données ; votre coopération est essentielle pour que les images ne soient pas floues et de bonne qualité.

Si vous avez un rendez-vous pour un arthroscanner, celui-ci peut se dérouler de deux manières différentes, , selon la région explorée et/ou le radiologue qui réalise l'examen.

Soit l'arthroscanner est pratiqué directement sur place, soit il y a un temps arthrographique dans le service de radiologie et ensuite, vous descendez dans le service scanner. Les modalités vous sont données à la prise de rendez-vous.



# CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE

## SCANNER – IRM 92 NORD

### POUR VOTRE EXAMEN SCANNER

Le jour de l'examen, venez de préférence sans bijoux pour les examens suivant : scanners cérébral, sinus, ORL, massif facial, oreille moyenne, ATM, implants, dentaire, TSA, orbites, cavum.....

#### QUE RESSENTIREZ-VOUS ?

L'examen par lui-même est indolore.

#### UNE INJECTION DE PRODUIT DE CONTRASTE : COMMENT ET QUELS PEUVENT ETRE LES RISQUES :

Le produit de contraste utilisé est à base d'iode. Il procure généralement une sensation de chaleur (gorge, bassin), et un goût métallique dans la bouche, qui s'estompent très rapidement, et plus rarement, des nausées.

Si vous ressentez une douleur lors de l'injection, la signaler immédiatement au manipulateur qui sera à proximité.

D'éventuelles manifestations allergiques peuvent survenir dans les suites de l'injection (démangeaisons, gonflements). Vous devez prévenir immédiatement le personnel médical à proximité.

La piqûre peut provoquer la formation d'un petit hématome sans gravité, qui se résorbera spontanément en quelques jours.

Lors de l'injection, les cas d'extravasations demeurent exceptionnels (fuite du produit sous la peau).

Vous devez signaler toute injection d'un autre produit de contraste qui aurait eu lieu ou qui doit avoir lieu dans des délais de 48 heures.

#### LES RESULTATS

Un premier commentaire pourra vous être donné après l'examen, à votre demande.

Pour le résultat écrit, vous avez la possibilité soit :

- d'attendre vos résultats avec clichés, CD et compte-rendu,
- d'attendre les clichés et le CD, et de récupérer le compte-rendu sur internet via notre site scanner-irm92nord.fr. Des codes d'accès vous seront transmis par le secrétariat,
- de repasser, à votre convenance, selon nos heures d'ouverture, pour récupérer votre dossier.

#### LE REGLEMENT :

Sauf si vous êtes bénéficiaire d'une prise en charge (ALD 100 % en rapport avec l'examen pratiqué, CMU, AME, AT et ACS, vous devrez régler les honoraires du radiologue. Nos radiologues sont conventionnés secteur 1, Optam, et secteur 2. En cas de dépassement d'honoraires, le montant du règlement vous a été indiqué à la prise de rendez-vous et un devis sera signé lors de l'enregistrement de votre dossier.

Tous les patients ne pouvant pas justifier d'une affiliation à un centre de sécurité sociale, devront régler l'intégralité de l'examen (forfait technique et honoraires).

Tous les patients en cours de changement de centre de sécurité sociale, devront régler l'intégralité de l'examen (forfait technique et honoraires).

Tout patient ayant une prise en charge autre, devra nous communiquer l'information à la prise de rendez-vous afin de s'assurer de la bonne prise en charge de celle-ci (amiante, ADK...)

#### A VOTRE RETOUR AU DOMICILE

Dans l'immense majorité des cas, vous ne ressentirez rien de particulier. N'hésitez pas cependant à signaler au centre ou à votre médecin traitant tout évènement qui vous paraîtrait anormal (démangeaisons à distance de l'injection). En cas d'apparition de ces symptômes la nuit ou le week-end,appelez le 15 ou rendez-vous dans le service d'urgences le plus proche.

Si vous avez reçu une injection de produit de contraste, pour accélérer l'élimination du produit, buvez de l'eau abondamment (sauf régime particulier, dans le cas d'insuffisance cardiaque ou rénale).

Il est normal que vous vous posez des questions sur l'examen que vous devez réaliser.

Nous espérons y avoir répondu.

N'hésitez pas à nous solliciter pour toute autre question.



**CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE  
SCANNER – IRM 92 NORD  
POUR VOTRE EXAMEN SCANNER**

**SI VOTRE EXAMEN EST SUSCEPTIBLE D'ETRE INJECTE**

**1 – J'ACCEPTE DE RESTER 30 MINUTES** en cas d'injection de produit de contraste afin de bénéficier d'une surveillance sur place pour de vérifier l'absence de réaction au produit injecté.

Madame, Monsieur,

Né(e) le

Date :

Signature :

**2 – JE N'ACCEPTE PAS DE RESTER 30 MINUTES** en cas d'injection de produit de contraste :

J'ai bien noté que L'article R. 1112-62 CSP prévoit que : « dans les établissements publics de santé, tout malade qui désire sortir de l'établissement alors que le médecin chef de service estime que cette sortie est prématurée ne peut être autorisé à quitter l'établissement qu'à la condition de remplir une attestation établissant qu'il a eu connaissance des dangers que cette sortie représente pour lui. »

« Si le malade refuse de signer l'attestation, un procès-verbal de ce refus doit être dressé » Dans ce cas, le centre se réserve le droit de ne pas réaliser d'injection de produit de contraste.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur

Né(e) le

Certifie avoir pris connaissance des différentes contre-indications relatives à mon examen et dans les suites d'une injection de produit de contraste, et accepte les risques encourus sur ma santé.

Je demande donc de quitter le service SCANNER – IRM, dans les suites immédiates de mon injection de produit de contraste et non après 30 minutes de surveillance comme précisé dans les consignes d'examen dont j'ai eu connaissance, et ce, malgré les recommandations de l'équipe médicale.

L'équipe médicale m'a conseillé de boire régulièrement de l'eau afin d'éliminer au plus vite le produit de contraste.

J'ai été informé qu'en cas de sensation inhabituelle, de devrais contacter le 15 ou me rendre dans le service d'urgences le plus proche et de prévenir mon médecin traitant le plus rapidement possible.

Date :

Signature du patient